



AVIS PUBLIC

Règlement 207-01-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 février 2023, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 207-01-2023 amendant le Règlement 207-2008 concernant la vidange et l'étanchéité des fosses septiques pour indexer les contraventions et amendes**

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 27 février 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA